

**COMPTE RENDU DU TROISIEME COMITE DE PILOTAGE**  
**DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**  
**DU PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS, DES ECRINS AU QUEYRAS**

**Relevé de décisions**  
**14 avril 2009 à L'ARGENTIERE LA BESSEE**

**Présents :**

Stéphane BARELLE - Communauté de communes du Briançonnais ; Jacques BAUBION - ONF 05 ; Jean CARLES - CRPF PACA ; Julie CATALA - Chargée de mission Communauté de communes du Pays des Ecrins ; Olivier CHANDIOUX - Bureau d'études ALCINA [assistant à maitre d'ouvrage] ; Jacques CHEVALLIER - SOFOB, CCI, Conseil développement du Pays ; Jean CONREAUX - Maire de Vallouise ; Germain COCCO - SEFS AM ; Laurence DAVIN - Communes Forestières 05 ; David DEVYNCK - OFME URACOFOR ; Jean-Marc D'INCAN - Exploitant forestier, SEFS AM ; Bernard ESMIEU - Président de la Communauté de communes du Guillestrois, Vice-Président du Pays du Grand Briançonnais, Maire de Saint Crépin ; Robert ETIENNE - Elu Commune de Pelvoux ; Norbert GEFFROY - Animateur du Conseil de développement ; Marie-Claude GERAUD - Elue Commune de Guillestre ; Laure GERBE-RAYNAUD - Animatrice de la charte forestière du Pays du Grand briançonnais ; Catherine MICHEL - CRPF PACA ; Jean MOREL - Maire d'Eyglis ; Marc PETITEAU - Direction de l'Agriculture et de la forêt ; Sébastien PILOT - Elu Commune de Guillestre ; Jean-Michel RAYNE - Chambre d'Agriculture 05 et Coopérative Provence Forêt ; Robert REYMOND - Elu Commune de l'Argentière ; Jean-Robert RICHARD - Elu Commune de la Roche de Rame ; Matthieu VILLETARD - Chargé de mission Forêt, eau, énergie, N2000 Parc national des Ecrins.

**Excusés :**

Monsieur Joël GIRAUD - Député Maire de l'Argentière la Bessée, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Cyrille DRUJON D'ASTROS - Président du Pays du Grand Briançonnais ; Alain BLANC - Maire d'Arvieux ; Alain FARDELLA - Maire de la Salle les Alpes, Président de la Communauté de communes du Pays des Ecrins, Maire de Freissinières ; Monsieur Pierre CHAMAGNE, Président du Conseil de Développement ; Claire BOUCHET - Présidente Communes Forestières des Hautes-Alpes ; Roland DAVIN - Scierie DAVIN ; Valérie MARTINEZ - Région PACA, Service Espaces Naturels-Forêt ; Pascal AUFRAY - Conseil Général service forêt ; Jean-Yves MUDRY - CCI ; Agnès VIVAT - Natura 2000 ; La maison de la nature ; Gaëtan MARTINON - Terre d'Eden ; Patrick LEONARD - ONCFS ; Nicolas JEAN - Fédération Départemental de la chasse

\* \* \*

Laure GERBE-RAYNAUD accueille et remercie l'ensemble des participants à ce troisième comité de pilotage, excuse les personnes retenues et présente l'ordre du jour et les objectifs :

- Présentation de la méthodologie de travail
- Présentation et discussion des orientations et des objectifs de la Charte pour validation
- Présentation et validation de la méthode pour la phase suivante et du planning de travail

**I] Rappel de la démarche en cours**

Laure GERBE-RAYNAUD et Olivier CHANDIOUX présentent l'état d'avancement de la démarche en cours. Une première phase a été réalisée en 2008. Elle comprenait un travail sur le diagnostic du territoire, l'identification des Forces/Faiblesses - Opportunités/Menaces et la définition des enjeux (cf. annexe - validé au second comité de pilotage). Une deuxième phase se terminant à la fin de ce comité de pilotage aura permis la traduction des enjeux en objectifs (au cours des réunions de travail), le regroupement des objectifs en orientations ainsi que la définition des grandes lignes d'actions à mener à court terme, à moyen terme et à long terme. Pour ce faire, 3 groupes de travail se sont tenus à la mi-mars.

## II] Présentation des orientations

Les trois groupes de travail composés par de familles d'acteurs [« Techniques », « Usagers » et « Elus »] ont été chargés de définir les orientations stratégiques pour le territoire de la Charte forestière. Il en est ressorti 4 orientations déclinées en 12 objectifs :

- *Orientation B : Garantir un usage équilibré de la forêt*
- *Orientation A : Renforcer la structuration de la filière bois du territoire*
- *Orientation C : Prévenir les effets des mutations du milieu naturel*
- *Orientation D : Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais*

Les orientations sont décrites successivement avec présentation des objectifs et de leur déclinaison à court, à moyen et à long terme.

### ORIENTATION A : RENFORCER LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS DU TERRITOIRE

<b>A1 :</b> <b>Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements</b>	<i>Déclinaison à court terme : Illustrer les possibilités de résorption des obstacles à la mobilisation par des chantiers pilotes</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Augmenter la quantité de bois mobilisé en forêt publique sur la base des outils de gestion existants</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Inciter les propriétaires à développer une gestion forestière groupée pour exploiter les ressources disponibles en forêt privée</i>
<b>A2 :</b> <b>Moderniser et développer les entreprises de 1<sup>ere</sup> transformation</b>	<i>Déclinaison à court terme : Aider les entreprises à surmonter la crise</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Améliorer la compétitivité des entreprises de la filière par des aides à l'investissement</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Accompagner la transmission des entreprises et leur extension</i>
<b>A.3 :</b> <b>Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de 2<sup>nd</sup> transformation et les utilisateurs finaux</b>	<i>Déclinaison à court terme : Mettre en relation les acteurs de la filière bois</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Intégrer plus largement l'utilisation des bois locaux dans les constructions du territoire</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Accompagner la transmission des entreprises et leur extension</i>

### ORIENTATION B : GARANTIR UN USAGE ÉQUILIBRÉ DE LA FORÊT

<b>B1 :</b> <b>Éviter l'apparition de conflits d'usage</b>	<i>Déclinaison à court terme : Faire appliquer la réglementation sur la circulation des engins motorisés</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Prévenir l'apparition de conflits d'usage</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Permettre une gestion multifonctionnelle pacifiée des milieux forestiers</i>
<b>B2 :</b> <b>Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement</b>	<i>Déclinaison à court terme : Créer un lien entre professionnels de l'éducation à l'environnement, gestionnaires forestiers et filière bois</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Créer une offre « forestière » en matière d'éducation à l'environnement</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Mieux informer le grand public sur les usages multiples de la forêt</i>
<b>B3 :</b> <b>Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages les mettant en cause</b>	<i>Déclinaison à moyen terme : Quantifier et qualifier les dégâts causés aux peuplements forestiers</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Améliorer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique</i>

<b>B4:</b> <b>Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels</b>	<i>Déclinaison à court terme : Définir et appliquer des règles de gestion équilibrées des ripisylves sur des cours d'eau torrentiels</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Assurer la pérennité des forêts de protection sur les zones les plus sensibles à un risque naturel</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels</i>

#### ORIENTATION C : PRÉVENIR LES EFFETS DES MUTATIONS DU MILIEU NATUREL

<b>C1 : Lutter contre la fermeture de l'espace</b>	<i>Déclinaison à court terme : Réouverture de milieux en cours de colonisation par la forêts sur des secteurs sensibles</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Maintenir les activités pastorales</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Maintenir les fonctionnalités des pratiques agricoles et pastorales</i>
<b>C2 : Assurer la prédominance du mélèze dans la forêt du massif</b>	<i>Déclinaison à court terme : Faire prendre conscience de l'enjeu de remplacement du mélèze par d'autres essences dans la succession des formations végétales</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Pérenniser les formations de mélézin</i>
<b>C3 : Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée</b>	<i>Déclinaison à court terme : Constituer un réseau d'observateurs des indices des effets du changement climatique</i>
	<i>Déclinaison à moyen terme : Inciter les équipes de recherche travaillant sur les effets du changement climatique à travailler sur le territoire</i>

#### ORIENTATION D : PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE DE LA FORÊT DU GRAND BRIANCONNAIS

<b>D1 :</b> <b>Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays</b>	<i>Déclinaison à court terme : Pérenniser l'animation de la charte forestière</i>
	<i>Déclinaison à long terme : Assurer une coordination de la politique forestière à l'échelle du territoire</i>
<b>D2 :</b> <b>Informier l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière</b>	<i>Déclinaison à long terme : Créer une culture forestière dynamique</i>

### III] Apports et amendements du comité de pilotage

Suite à la présentation des orientations stratégiques, un temps d'échanges et de discussion s'est poursuivi sur chacune des orientations, objectif par objectif.

#### **A1 : Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements**

Le principe de réalisation de chantiers pilote illustrant les possibilités de levée des obstacles à la mobilisation (morcellement du foncier privé, problème d'accessibilité, points noirs) est validé.

Pour mener à bien cet objectif, l'effort de mobilisation des bois doit être porté sur les sites sous-exploités (par bassins d'approvisionnement).

La mise en place d'un schéma de desserte peut être une action de la CFT à mettre en œuvre en priorité comme action phare de la charte pour le territoire. Le financement de cette action est à rechercher.

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme prioritaire.**

### **A2 : Moderniser et développer les entreprises de 1ère transformation**

Le soutien aux entreprises est une nécessité. Il faut sauver les entreprises de la filière bois qui sont en danger. Une initiative lozerienne en direction des entreprises de la filière bois est citée. Le faible investissement du Conseil Général 05 dans ce domaine est aussi pointé. Le FISAC est cité comme un fond susceptible de pouvoir être mis en œuvre.

La notion d'industrialisation, utilisée au cours de la phase 2 doit être écartée au profit de la notion de modernisation des entreprises.

La formulation doit être reprise ainsi : « **Moderniser et développer les entreprises de la filière bois** ».

Il s'agit que les entreprises d'exploitation, très menacées, ne soient pas exclues et que la filière soit prise en compte dans son ensemble pour ne pas créer de distorsions.

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme prioritaire.**

### **A3 : Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux**

La notion de bois local doit être précisée. Il s'agit des essences caractéristique du territoire du Pays, produisant des bois exploitables et valorisables (mélèze, pin cembro, pin à crochet, ...). La notion de bois local recouvre le gisement de bois du territoire et des territoires voisins dans une logique de filière courte.

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme secondaire.**

### **B1 : Éviter l'apparition de conflits d'usage**

Le conflit d'usage semble souvent lié à des difficultés de communication entre les différents usagers de la forêt. Ceci est illustré par la problématique des coupes sur les unités pastorales et le besoin des éleveurs d'être informés de la gestion forestière du territoire loué.

Il s'agit parfois d'une mauvaise application ou d'une mauvaise compréhension des réglementations ou des responsabilités de chacun des usagers. La question est illustrée par la responsabilité de l'exploitant forestier sur les chantiers d'exploitation traversés par un chemin de randonnée.

Il faut veiller à ce que dans cette question des conflits d'usage, l'exploitation ne soit pas vue comme nuisible aux autres usagers. La question est illustrée par l'utilisation des places de dépôt comme parking de départ de randonnées.

L'ensemble des échanges mène à un besoin de discussion sur la gestion forestière et les usages des milieux forestiers. Il est nécessaire que les usagers ne s'excluent pas les uns des autres.

La circulation des engins motorisés est liée à l'activité touristique, importante pour le Pays. L'objectif, vis à vis de la circulation des engins motorisés, n'est pas une interdiction générale mais une simple application de la réglementation existante. La signalisation de cette réglementation (l'interdiction de circulation sur les pistes non ouvertes à la circulation générale) n'est pas très efficace. Elle est un préalable à l'application de la réglementation.

Le cas particulier des pistes de l'armée, nombreuses dans le Briançonnais est cité.

La formulation doit être reprise ainsi : « **Mettre en cohérence les usages** »

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme prioritaire.**

### **B2 : Répondre au besoin d'activités en matière d'éducation à l'environnement**

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme secondaire.**

### **B3 : Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages les mettant en cause**

Le problème de l'équilibre agro-sylvo-cyanegetique semble n'être pas intégré par le terme « usage » alors qu'il est l'objet principal de cet objectif.

La formulation doit être reprise ainsi : « **Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause** ».

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme secondaire.**

### **B4 : Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels**

Les forêts de protection relèvent généralement du régime forestier et bénéficient d'une gestion appropriée dans ce cadre.

En revanche, les ripisylves, plus souvent privées, souffrent d'un déficit de gestion.

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme secondaire.**

### **C1 : Lutter contre la fermeture de l'espace**

Cet objectif est considéré par certains comme périphérique des questions forestières. Les lignes de financement qui peuvent être mise en œuvre relèvent de l'agriculture ou de l'environnement (Natura2000). La cohérence avec les mesures Natura 2000 devra être trouvée.

La fermeture de l'espace ne doit pas être considérée systématiquement comme négative.

Les espaces conquis par le mélèze en altitude n'est pas forcément négative.

La formulation doit être reprise ainsi : « **Limiter l'embroussaillage sur les milieux sensibles** »

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme secondaire.**

### **C2 : Assurer la prédominance du mélèze dans le massif**

Déclinaison à court terme : Faire prendre conscience de l'enjeu de la conquête des mélézins par des essences secondaires

La gestion du mélézin est assurée en forêt publique et soutenue par les programmes mélèze du Conseil Général et du Conseil Régional.

L'extension du mélèze par plantation doit être intégrée à cet objectif.

La complémentarité avec les mesures Natura 2000 doit être étudiée (dans les habitats à Tétrasyre).

La formulation doit être reprise ainsi : « **Pérenniser et développer les formations de mélézin** ».

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme prioritaire.**

### **C3 : Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée**

⇒ **Cet objectif est validé et apparaît comme secondaire.**

### **D1 : Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays et D2 : Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière**

Ces objectifs transversaux ont été évoqués à l'occasion des échanges sur les objectifs précédents, notamment les objectifs relatifs à la filière bois et aux conflits d'usage.

D'autre part, l'attachement du comité de pilotage à l'application de la CFT est apparu. L'animation de la Charte forestière est un point important de l'avenir de la dynamique créée. L'animation est financée pendant 3 ans par la Région PACA et l'Europe via le FEADER, par la suite, la Charte doit avoir lancé un moteur qui alimente son fonctionnement.

⇒ **Ces objectifs sont validés et apparaissent comme prioritaires.**

## **IV] 3ème phase : Programme d'actions pluriannuels**

Les objectifs de la 3<sup>ème</sup> phase - programme d'actions pluriannuels - et le modèle de la fiche action sont présentés.

Le plan d'action pluriannuel doit comprendre un planning détaillé des actions décidées et des échéanciers budgétaires, avec une identification des financements pour sa mise en œuvre.

La méthode retenue passe par l'organisation de 3 groupes de travail thématiques afin de recueillir et sélectionner les actions dans le cadre de chaque orientation retenue, rechercher les structures adéquates qui assumeront la charge de mener à bien ces actions, établir un coût prévisionnel de chaque action, évaluer les actions prioritaires en fonction d'un cahier des charges. En complément, l'« Appel à idée » a été diffusé. Il comprend les éléments des futures fiches actions.

Ces dernières ont été présentées et on retrouve les éléments ci-dessous :

- Contexte du projet
- Objectifs et résultats à atteindre
- Description de l'action
- Impact de l'action sur l'environnement
- Territoire concerné
- Maîtres d'ouvrage
- Coût estimatif de l'action
- Sources de financement potentiel
- Partenaires techniques et financiers
- Échéancier de mise en œuvre
- Indicateurs d'évaluation et de suivi
- Convention d'application
- Contribution au développement durable

L'accent est mis sur le besoin d'évaluation de la charte. Il faut déterminer des critères d'évaluation et se poser des échéances d'évaluation. L'échéance des 3 ans d'animation peut être une échéance d'évaluation. A l'échelle nationale, l'évaluation des CFT est un point important du suivi et de l'existence des chartes.



## V] Echéances:

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle les rendez-vous à venir :

- 27 et 28 avril, réunion des groupes de travail sur les fiches actions et date pour laquelle les appels à idée doivent être renvoyés,
- fin juin 2009, rendu final de la charte.

	Avril 09	Mai 09	Juin 09
<b>Comité de pilotage</b>			
Rédaction plan d'actions			
Finalisation du document Charte Forestière (rédaction)			
<b>Comité de pilotage</b>			
Demande d'arrêt du périmètre de la CFT par la préfète (reconnaissance)			
<b>Signature de la Charte</b>			

**Le prochain et dernier Comité de pilotage sera organisé fin mai ou début juin**